

L'IDENTITÉ AU PLURIEL. LES JEUX DES APPARTENANCES AUX ANCIENS PAYS-BAS (XIV^e-XVIII^e SIÈCLES)

Au terme de ce volume collectif sur l'« identité au pluriel » et en dépit du foisonnement des thématiques particulières abordées, quelques tendances fortes ont pu être esquissées : réinventer les sources, retisser les liens entre les individus et les groupes, et réinterpréter les appartenances autour de la frontière sont devenus des éléments épistémologiques de la réflexion sur les jeux d'appartenances dans les anciens Pays-Bas.

Réinventer les sources

Une des premières démarches de l'historien est de définir les sources et la méthodologie de son domaine d'étude. En matière d'identités cela se révèle particulièrement nécessaire. Quels sont les matériaux susceptibles de répondre à un questionnement sur les processus de l'identification sous l'Ancien Régime ? Existe-t-il de bonnes et de mauvaises sources ? Dès les années 1970, les « ego-documents » ou les « écrits du for privé » ont été identifiés comme un moyen convenable d'analyser les identités des individus dans le passé¹. Les écrits du for privé, qui n'ont, en principe, pour destinataire que l'auteur qui les rédige à la première personne, sont en effet particulièrement utiles comme témoins subjectifs d'une histoire des mentalités, mais on connaît la rareté de ce type de documents avant la fin du Moyen Âge. Ainsi, des mémoires et des journaux, des livres de raison, des carnets de voyages sont porteurs d'information sur l'identité de l'auteur et sur la *mise-en-scène* de celle-ci.

1. — A. BAGGERMAN et R. DEKKER éd., « De gevaarlijkste van alle bronnen », Numéro thématique « Egodocumenten », *Tijdschrift voor sociale en economische geschiedenis* 2004, 1/4, p. 141-160. Voir l'entreprise de recensement de ces « ego documents », réalisée au sein des Archives nationales et départementales françaises, sous la direction de Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (<http://www.ecritsduforprive.fr>), ainsi que A. MACZAK et H. J. TEUTENBERG, *Reiseberichte als Quellen europäischer Kulturgeschichte. Aufgaben und Möglichkeiten der historischen Reiseforschung*, Wolfenbüttel, 1982.

Aujourd'hui cependant, la recherche interroge davantage les documents officiels civils et publics en rapport avec l'individu et son identification hors de la sphère de l'interconnaissance². Il s'agit de lier identité individuelle et collectivité. Les mémoires ne révèlent plus *une* identité d'*un* auteur, mais son jeu avec de multiples identités collectives, si bien que, comme le note Annonciade de Cambolas à propos des œuvres de Chifflet, « le geste d'écrire, l'écriture elle-même, est objet d'histoire ». On trouvera donc, dans la plupart des écrits existants, des indications sur les objectifs de chacun des protagonistes en vue de s'afficher ou de manifester son appartenance à des collectivités.

A priori, il y a peu de ressources textuelles du passé qui ne soient exploitables dans cette optique, en ce compris les sources les plus « sèches » de l'histoire économique et sociale³. Cela tient à un principe simple : l'écrit, quel qu'il soit, est le fruit d'un producteur, qui agit avec un objectif particulier et en fonction d'un public donné. Les quelques exemples rassemblés dans ce volume montrent l'étendue du panel à disposition de la recherche. Ces sources, même les plus improbables ou les moins susceptibles de donner des résultats, se révèlent parfois, après avoir été soumises à une méthodologie rigoureuse, d'une rare densité, offrant souvent plusieurs lectures différentes. Les lettres de rémission d'habitants de Bruges ou de Malines (I. Baatsen et A. de Meyer), la législation de Charles Quint (N. Simon), les chroniques urbaines malinoises (B. Caers et P. Verhoeven) témoignent, chacune à leur manière, de l'identité de leur producteur, de leurs objectifs et de ceux des destinataires de ces écrits.

Appliquer aux sources un questionnement sur les identités amène parfois à bousculer les codes et les catégories ou à dépasser ce que l'on croyait acquis. Nicolas Simon remet en cause la pertinence du concept de législation générale sous Charles Quint en lui opposant la réalité de l'expédition des actes dans chacune des principautés. Il met donc en lumière le contraste entre les différentes voix qui s'expriment dans un texte : Charles Quint gouverne pour la généralité, mais c'est par un système d'adresse particulière à chacune de ses principautés que la législation caroline est mise en pratique. De même, les lettres de rémission analysées par Inneke Baatsen et Anke De Meyer révèlent un échange entre le prince (justicier et clément), le récipiendaire (à la fois victime suppliante, criminel, et fidèle sujet), et le clerc qui les met en mots ; elles constituent donc un espace hiérarchisé des identifications au sein duquel

2. — G. NOIRIEL dir., *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, et V. DENIS, *Une histoire de l'identité. France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008 ; A. FINE, *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris, CTHS, 2008.

3. — Les comptes, par exemple, offrent de nombreux indices sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution qui les a produits, mais aussi, en tant qu'acte d'écriture, sur sa culture ou son « identité scripturaire » à un moment donné de son existence. Parmi les études récentes, voir J.-B. SANTAMARIA, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, Brepols, 2012.

le pouvoir souverain garde le dernier mot. À l'autre extrême, la tentation et donc le risque sont parfois grands de sur-interpréter les textes. Si les lettres de rémission expriment à la fois les aspirations des suppliants et une certaine conception et manifestation du pouvoir ducal, l'identité criminelle et le statut des premiers font l'objet d'une réinterprétation ancrée dans un certain stéréotype. Avec Braem Caers, on mesure toute l'importance de replacer les sources littéraires – ici des chroniques urbaines – dans leur contexte de production initiale... et dans celui de leur transcription ultérieure. Certes, la réécriture d'une même chronique s'inscrit dans la réadaptation des appartenances municipales en lien avec le contexte politique contemporain de l'écriture, mais la personnalité du copiste peut venir parasiter ce schéma trop simpliste et brouiller les pistes. Entre aspirations individuelles et projections des attentes d'un public cible, la frontière est parfois floue : les mémoires politiques de Jules Chifflet, bien que restés inédits, n'étaient-ils pas destinés, malgré tout, à circuler de mains en mains, parmi un cercle certes restreint ? Bram Caers pose la question suivante, complexe : la réécriture d'une même chronique s'inscrit-elle uniquement dans la réadaptation des appartenances municipales en lien avec un contexte contemporain de l'écriture ?

Néanmoins, il faut élargir ce constat qui s'applique aux sources non textuelles. L'historien a surtout étudié l'expression écrite, mais il ne peut plus négliger les symboles, les signes matériels ou visuels⁴ ainsi que les rites qui, à des degrés divers, manifestent cette cohésion identitaire, comme le démontre habilement Nathalie de Brezé pour l'iconographie très parlante du cycle des Bataves. Elle propose une relecture de ce cycle, davantage comme outil de promotion de la paix que comme mythe fondateur des Provinces-Unies. On pourrait y ajouter, comme précieux témoins de la culture matérielle et visuelle, le décor urbain et l'architecture, les costumes ou encore les cérémonies publiques. Quand le croisement de sources de nature différente peut être mis à profit, le résultat en est d'autant plus riche, à l'instar de l'étude de Pieter Verhoeven qui marie iconographie et sources narratives produites à Malines à la fin du xv^e siècle.

Ce qui importe, finalement, est d'appliquer aux sources, quelles qu'elles soient, les principes de base de la critique historique⁵, en passant au crible les producteur(s)/destinataire(s), le contexte d'élaboration, les modalités de diffu-

4. — D. TURREL et alii (dir.), *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

5. — Dans l'attente d'un « guide des sources et méthodes de l'histoire culturelle et des représentations », on se penchera sur des manuels plus généralistes et traditionnels, à l'instar de celui de R. FOSSIER, *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge occidental*, Turnhout, 1999 (*L'atelier du médiéviste*, 6). Sur les tendances historiographiques, d'une histoire des mentalités à une histoire culturelle, voir notamment P. POIRRIER, « L'histoire culturelle en France. "Une histoire sociale des représentations" », dans P. POIRRIER dir., *L'Histoire culturelle : un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, Dijon, 2008, p. 27-39 ; G. WALKER ed., *Writing Early Modern History*, Londres, 2005.

sion et de transmission, de (ré)interprétation et de conservation. Pour utiliser à bon escient des matériaux à première vue difficiles, ingéniosité, finesse d'analyse et diversité des points de vue permettent souvent d'aborder « par la bande » la question des identités. Et si les contributions rassemblées ici ont souvent fait le choix de mettre l'accent sur l'un ou l'autre aspect en particulier, toutes insistent sur la nécessité de ne rien laisser au hasard, car la richesse de l'interprétation découle toujours d'un croisement des angles d'approche.

Retisser les liens entre les individus et les groupes

La construction identitaire s'inscrit dans une temporalité, elle est donc un processus vivant, rarement définitif ni absolu : l'identité est polymorphe et mouvante parce qu'elle renvoie à des segments de la vie des individus, comme à des codes reconnus par un groupe ou une communauté à un moment donné de son existence. Au gré des circonstances, le même individu affiche des appartenances multiples parce que ses intérêts sont eux-mêmes variables en fonction des interlocuteurs.

Les hommes de pouvoir figurent en première ligne de ce jeu multiple des identités. La gouvernance politique entre le prince et ses provinces dans les anciens Pays-Bas amène par exemple les grands officiers au service des Habsbourg à endosser un rôle d'intermédiaires : le grand bailli du Hainaut est tantôt représentant du pouvoir central en province, tantôt délégué de cette province à la Cour de Bruxelles. Et l'appartenance à divers conseils et institutions peut engendrer des conflits entre les identités collectives qui y sont associées et les parcours individuels singuliers de leurs personnels⁶. C'est pourquoi la noblesse ayant des domaines en France et aux Pays-Bas se déclare autant vassale des ducs de Bourgogne ou des Habsbourg que du roi de France, en fonction de l'interlocuteur et des circonstances (V. Soen et H. Cools). Il y a une foule d'exemples de parcours individuels étonnants, qui ont embrassé une carrière politique, diplomatique, militaire parfois surprenante, en jouant sur l'ambiguïté des identités en question. Ce foisonnement identitaire peut bien sûr être partagé par d'autres groupes sociaux actifs hors du champ politique : marchands et voyageurs, migrants et réfugiés sont aussi amenés à jouer de la multiplicité des appartenances (Y. Junot et M. Kervyn, C. Antunes).

L'interaction entre ville et pouvoir a permis à plusieurs catégories d'individus de se positionner dans l'espace social dès le XII^e siècle. Jean-Marie Cauchies a posé la question du rapport entre l'individu, l'identité individuelle

6. — La recherche a largement couvert depuis les années 1980 la prosopographie des personnels politiques et administratifs des institutions centrales et intermédiaires. Nous renvoyons aux guides de recherche réalisés sur les institutions centrales habsbourgeoises et les institutions publiques de Flandre, Brabant, Namur, Hainaut/Tournaisis et Liège qui ont suivi ce premier volume : E. AERTS, M. BAELDE, H. COPPENS, H. DE SCHEPPER, *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, Bruxelles, 1994 (version française, 1995).

et collective, et le droit. En l'espace de quatre ou cinq siècles, le rapport entre individu et communauté dans les villes médiévales se transforme, inséré à la fois dans une construction sociale et dans un espace juridique : le champ identitaire, qui prend corps avec le serment de bourgeoisie, fait miroir avec le champ juridique, incarné par les droits et libertés communales. Ce système d'identification est lui-même influencé par le développement de l'individualisme au sein même de la communauté des bourgeois, et par la genèse de l'État moderne qui produit de nouvelles définitions juridiques du lien unissant l'individu à la *res publica*. Le glissement identitaire qui en résulte, visible au XVI^e siècle, transforme le bourgeois ou *civis* en sujet du prince, sans que cette identité première disparaisse : les deux statuts ont tendance à être combinés en fonction des projets politiques négociés par le monarque, comme l'a montré José Javier Ruiz Ibáñez à propos des bourgeois *espannolisés* de Picardie.

Les appartenances multiples exprimées au sein des communautés favorisent l'émergence d'identités de service, parfois portées par des personnages singuliers. Le lieutenant du bailli de Tournai-Tournais (F. Mariage), les hérauts d'armes des villes (H. Simonneau), ou plus collectivement les patriciens d'une capitale princière (P. Verhoeven) et les soldats d'une compagnie hollandaise de commerce en outre-mer (F. Ribeiro da Silva) assument chacun à leur façon des fonctions de service et de représentation, ce qui induit des affichages identitaires spécifiques, tournés vers leurs différents interlocuteurs. La carrière d'un officier représentant le souverain à l'échelon d'une minuscule province comme le Tournaisis, étudiée par Florian Mariage, révèle l'interaction d'un individu avec différentes collectivités : la puissante municipalité, les autres officiers du prince, les seigneurs locaux et les communautés rurales du plat-pays. Dans l'exercice de ses fonctions, il devient un médiateur à l'intersection des pouvoirs locaux, provinciaux et centraux, plus ou moins proches des uns et des autres. À ce titre, il est nécessairement inscrit dans des réseaux multiples qui évoluent au gré des rapports de force. Plus que l'opportunisme politique et la construction d'un *cursus honorum*, il faut peut-être voir dans le parcours d'une telle figure la nécessité reconnue sur la scène politique de disposer d'un homme de médiation à cheval entre les différents pouvoirs, et sa capacité à concilier largement les appartenances exprimées par chacun de ceux-ci.

L'identité urbaine est une identité collective et multiple. Mais n'est-elle pas en fait l'identité d'un groupe dominant, de l'élite urbaine, qui a le potentiel le plus important d'affichage et de médiatisation des appartenances ? Henri Simonneau a retracé l'importance d'un autre intermédiaire, l'officier ou héraut d'armes urbain, pavoisé des couleurs et des armoiries de sa ville. Il n'est pas directement un homme de pouvoir mais bien un homme de représentation, pièce essentielle pour affirmer des identités de ville dans un réseau d'échange et de compétition interurbaine, tout comme dans la relation entre

la « bonne ville » et le prince. Il est donc un « courtier de la faveur princière » et un porteur d'identité, mais de quelle identité ? L'identité urbaine dont il arbore les couleurs est bien celle des élites urbaines, d'un patriciat qui soigne de plus en plus, à la fin du Moyen Âge, ses relations avec la cour de Bourgogne. Pieter Verhoeven a sondé l'identité urbaine à Malines au moment où la ville est promue politiquement par l'installation d'institutions dites centrales : quelle relecture de la mémoire urbaine y opèrent alors ses propres élites ? La réponse à cette question permet de discerner les jeux d'appartenance anciens et nouveaux du patriciat urbain. En voyant leur ville devenir siège de la Cour ducale et d'un conseil souverain de justice à la fin du Moyen Âge, les élites de Malines s'invitent à une révision identitaire. Celle-ci vise à adapter au mieux le prestige accru de ces patriciens avec une fidélité indéfectible au prince ; la réécriture du passé valorise alors la continuité historique et le bien commun civique. Ce cas n'est pas propre à la promotion de Malines au rang partagé de capitale des anciens Pays-Bas. La démarche de redéfinition de l'identité urbaine par la révision historiographique se retrouve dans nombre de villes flamandes, brabançonnaises ou wallonnes à l'issue des troubles de la fin du XVI^e siècle, quand vient l'heure de la réconciliation et du nouveau pacte entre les élites municipales et le souverain.

Enfin, pour clôturer cette partie, deux contributions se sont penchées sur la notion d'inter-culturalité. L'existence juridique des *nations foraines* a toujours été reconnue au sein des grandes villes marchandes des anciens Pays-Bas, Bruges, Anvers ou Amsterdam. L'étude de cas réalisée par Cátia Antunes à propos de l'une d'elles revient sur leur degré d'identification propre et sur les usages qu'elles font des appartenances affichées dans leur société d'accueil. Le jeu de pseudonymes des *Sephardim* portugais d'Amsterdam constitue la marque d'une identité d'usage de cette minorité (à la fois étrangère, juive et marchande) dans un monde ouvert : il est un moyen de se différencier à l'intérieur de la communauté mais il permet aussi de faire corps vis-à-vis de l'extérieur. Il relève plus d'un système d'intérêts et d'actions professionnels que d'une identité ressentie, ce qui explique la disparition progressive par dilution ou agrégation à la société bourgeoise d'Amsterdam de ces juifs portugais. Hors de l'espace urbain et européen, Filipa Ribeiro da Silva a repris le questionnement sur les identités de service portées par les soldats de la WIC : comment sont-elles négociées dans un espace colonial et ultra-marin ? Le concept de « go between » permet de cerner ces militaires qui opèrent entre les personnes, les cultures et les espaces politico-économiques, dans une forme démultipliée du rôle de l'officier médiateur à cheval entre les institutions décrit par Florian Mariage. Dans les comptoirs de l'Atlantique fréquentés par les Hollandais et les Portugais, les contacts entre européens et africains donnent naissance à une culture hybride et à des usages et affichages identitaires nouveaux. Cela rejoint les problématiques liant les identités aux frontières.

Réinterpréter les appartenances autour de la frontière

Pour terminer, plusieurs auteurs se sont penchés sur les appartenances dans les zones frontalières, et plus particulièrement autour de la frontière méridionale des anciens Pays-Bas. Six contributions ont démontré comment les jeux d'identités multiples deviennent encore plus pertinents dans ces *borderlands*. De nouveau, le questionnement identitaire a pu changer l'approche de l'historiographie classique sur cet espace frontalier. L'apport majeur de ces chapitres est de montrer qu'il ne faudrait plus définir une appartenance fixe à ce type de territoire. Le défi de l'historien n'est plus de saisir si les Lillois en 1677 se sentent plus Français ou Flamands (pour reprendre le récit introductif du tisserand Chavatte), mais d'identifier comment ceux-ci utilisent ces appartenances multiples dans leur vie quotidienne ou administrative comme dans leurs relations politiques. Violet Soen et Hans Cools l'ont montré particulièrement pour les grands lignages aristocratiques lors des débuts de l'État moderne, Yves Junot et Marie Kervyn pour des citoyens ordinaires capables de jouer avec les appartenances à des échelles multiples durant la première modernité, Olivia Carpi pour les bourgeois des villes de l'ultra-catholicisme à la sortie des Guerres de religion, José Javier Ruiz Ibáñez pour ces mêmes bourgeois des deux côtés de la frontière à la fin du XVI^e siècle, Philippe Guignet pour la résilience de la culture politique municipale dans le Nord de la France à la fin de l'Ancien Régime, et enfin Alexandra Petrowski par la vitalité et la persistance de réseaux transfrontaliers de toutes natures avant et après la fin de l'Ancien Régime. À bien des égards, la zone frontalière apparaît comme un laboratoire idéal pour mesurer les appartenances multiples autour et face à cette « barrière ».

Dans un premier temps, la « frontière » apparaît sous l'angle de la délimitation géographique à chaque fois plus précise entre le royaume de France et les anciens Pays-Bas habsbourgeois (espagnols et autrichiens) : les deux États se construisent non pas linéairement mais graduellement. Les princes initient des processus d'identification avec leurs territoires par le biais des serments, symboles et cérémonies. En même temps, ils utilisent la législation, les traités et les juridictions afin de fixer le territoire à leur avantage. Ainsi, la frontière vague devient une limite plus précise suite aux cycles de guerres et de négociations diplomatiques. Ces limites ont pour but de séparer physiquement le royaume de France et les anciens Pays-Bas, qui, du fait de leurs particularités, sont aussi bien considérés comme « flamands » (*Flandes*) que comme « belges » (*Belgium*). Néanmoins, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, enclaves territoriales et traditions culturelles et politiques évitent l'uniformité et l'homogénéité du territoire des États modernes (P. Guignet, A. Petrowski). Deux contributions montrent par ailleurs combien les traités entre souverains peuvent rester sans effet s'ils ne sont pas reconnus par la société elle-même (V. Soen/H. Cools et Y. Junot/M. Kervyn).

Dans un second temps, chaque contribution a permis d'établir que les découpages politiques et territoriaux ne correspondent jamais avec les frontières économiques, sociales et religieuses. La frontière politique n'entrave pas la circulation si importante des marchandises et de la main-d'œuvre (Y. Junot/M. Kervyn, O. Carpi, P. Guignet) ni, sur le plan social, les mariages transfrontaliers, voire pour l'aristocratie, bien au-delà du voisinage (A. Petrowski, V. Soen/H. Cools). Les migrations économiques et sociales restent toujours fréquentes, bien que la réglementation devienne à chaque fois plus précise, conformément à la volonté des souverains de créer en priorité des « sujets » primant sur les « bourgeois » des villes (Y. Junot/M. Kervyn, J.-J. Ruiz Ibáñez). De plus, la frontière politique devient aussi religieuse. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, il y a en France une certaine tolérance du calvinisme, inconnue dans les Pays-Bas habsbourgeois depuis la sortie des guerres religieuses du XVI^e siècle. Avec la Paix des Pyrénées, l'archevêché de Cambrai administre désormais formellement un diocèse relevant des deux souverainetés, française et habsbourgeoise. La zone frontalière suscite bien des appartenances multiples.

Les nombreuses variations de délimitation entre la fin du Moyen Âge et la Révolution française produisent une multiplicité des affichages dans ces *borderlands*. Le « stock identitaire » s'accroît en diversité, en possibilités et en opportunités nées des contacts avec les voisins ou les autorités de part et d'autre de la frontière. Dans ces régions, il n'y a jamais eu dans l'absolu, aux yeux des habitants, de la noblesse, des marchands, ou même des tenants d'une confession, « d'ennemi naturel » ou de « prince naturel ». La pluralité des identifications possibles fait de la résidence dans ces *borderlands* une expérience particulière, un processus qui justifie sans doute la dénomination de « sociétés de frontière »⁷. Il est notable de constater combien les acteurs de l'époque moderne en ont une conscience aigüe. Les citoyens d'Amiens, Tournai et Cambrai y réfèrent à diverses reprises (O. Carpi, Y. Junot/M. Kervyn, J.-J. Ruiz Ibáñez), tout comme la noblesse (V. Soen/H. Cools). Au XVIII^e siècle, la chambre de commerce de Lille demande un traitement à part du fait d'être à la frontière (A. Petrowski). S'étonnera-t-on alors que la tentative française de réforme des municipalités à la fin de l'Ancien Régime rencontre une opposition aussi vive dans les villes du Nord de la France ? Les magistrats concernés réactivent l'esprit des lois municipales et brandissent les privilèges urbains immémoriaux ; le conflit ressuscite l'idée d'une vieille culture civique commune aux anciens Pays-Bas, et ces villes exigent une exception basée sur leur position frontalière dans le royaume (P. Guignet).

7. — W. ZARTMAN, *Understanding life in the borderlands. Boundaries in depth and in motion*, Athens, 2010 ; M. BERTRAND et N. PLANAS, *Les sociétés de frontière de la Méditerranée à l'Atlantique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Madrid, 2011.

Cependant, cette pluralité d'identifications devient précaire lors des guerres territoriales entre les souverains de la France et des anciens Pays-Bas. Ces conflits réactivent une xénophobie contre les « étrangers », un sentiment inusuel car en désaccord manifeste avec les circulations transfrontalières d'hommes et de marchandises indispensables à la prospérité des Pays-Bas. Le compromis dans le jeu des appartenances multiples se transforme-t-il en ruptures violentes dans ce contexte ? L'étude des effets de ces tensions, cycliques dans ces régions, reste à approfondir⁸. Pour la grande aristocratie, les guerres territoriales semblent constituer une parenthèse dans la gestion de leurs seigneuries, mais elles restent sans grand impact sur la longue durée au début de l'époque moderne (V. Soen/H. Cools). Pour les bourgeois affectés par l'intégration dans l'ensemble burgondo-habsbourgeois puis français, les jeux d'affichages multiples s'opèrent aussi sur la longue durée (Y. Junot/M. Kervyn). Néanmoins, l'effet de la violence durant les guerres civiles et religieuses de la seconde moitié du XVI^e siècle semble avoir accéléré et bénéficié à l'affirmation des États modernes. Ainsi, J.-J. Ruiz Ibáñez montre que ces tensions ont aidé à précipiter l'identification avec la monarchie et le catholicisme romain, des deux côtés de la frontière. Et O. Carpi a minutieusement analysé comment la sortie de la guerre à Amiens en 1597 a hâté une réconciliation impérative émanant du roi et une pacification interne aux corps de la ville. La guerre contribue donc à la (re)formation des identités collectives autour de la paix civile et le repos public, avec une intensité supérieure à celle de l'avant-guerre.

De cette manière, l'approche transrégionale et comparative encourage la réflexion sur l'exemplarité des anciens Pays-Bas : ceux-ci constituent-ils finalement un cas singulier dans les processus d'identification dans l'Europe occidentale de l'Ancien Régime ? Les auteurs de plusieurs contributions ont vu des processus similaires des deux côtés de la frontière, qu'il s'agisse de la sortie de guerre de Valenciennes en 1579, et de celles de Cambrai en 1595 et d'Amiens en 1597 : la pacification promet et impose une nouvelle identité collective. Bien plus tard, lors de la réforme Laverdy, la culture politique municipale exprimée de part et d'autre de la frontière semble être non seulement un réflexe moral qui s'appuie sur la tradition, mais aussi (au moins en partie) une ressemblance ressentie par les contemporains.

Prospectives de recherche

Somme toute, l'historien qui s'intéresse à la question identitaire trouve là un domaine d'investigation très étendu dans lequel il convient d'user de

8. — J.-F. CHANET, C. WINDLER dir., *Les ressources des faibles : neutralités, sauvegardes, accommodations en temps de guerre, XVI^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, et plus généralement le programme de recherche ANR (2010) dirigé par Jean-François CHANET : « Les occupations militaires en Europe, de l'affirmation des États modernes à la fin des empires (XV^e-XX^e siècle) ».

repères et de fixer des axes de prospection. La chronologie envisagée dans notre étude était celle du long terme, du Moyen Âge aux Temps modernes, avant les grandes recompositions produites par les Révolutions de la fin du XVIII^e siècle et la naissance des identités nationales contemporaines. Ce volume a proposé un certain nombre d'études de cas portant sur la définition ou redéfinition d'identités collectives ou individuelles, sur la nature d'identités qualifiées de service ou d'usage, sur les jeux d'appartenances dans un système d'affichage dominé par la multiplicité. La répartition et l'intensité de cette dynamique identitaire sur la chronologie choisie restent en suspens : le jeu des affichages s'est-il manifesté plus ou moins au cours de cette époque ? Il pourrait être utile de périodiser sur ce long terme les phases d'accélération, de renforcement ou d'affaiblissement des appartenances en relation avec les mutations politiques, sociales, religieuses ou économiques. Le concept de « stock identitaire », qui augmente les possibilités d'expression ou d'affichage des individus ou des groupes sociaux, nécessite aussi de mieux comprendre comment ces derniers activent, créent ou produisent les éléments constitutifs de ce stock.

De même, les mécanismes de transformation, d'adaptation, d'acquisition ou de disparition de ces identités, en somme la forme des identifications, restent finalement trop méconnus. Si on saisit les évolutions entre un *avant* et un *après*, le *présent* du changement, la durée et les modalités du processus sont souvent éludés. La faute aux sources, certainement, mais aussi à un réflexe d'historiens attachés à la longue durée, aux causalités et aux conséquences. Introduire plus de jeux d'échelles dans les études de cas permettrait de mieux percevoir et comprendre les changements identitaires.

Les questions du genre ou de la langue n'ont pas non plus reçu la place qu'elles méritaient dans cette investigation, par faute de propositions⁹. Enfin, un dernier élément de prospective du processus identitaire pourrait affiner l'analyse de la relation entre individu et *res publica* (en mettant en regard les dynamiques de la liberté intellectuelle avec la croissance de l'État moderne par exemple), comme entre individu et confession (en confrontant la liberté de conscience avec le développement à la fois des églises confessionnelles et de la tolérance).

Le champ identitaire est prometteur mais vaste, les semences à peine dispersées, les terres en friches encore nombreuses. Il s'agira alors d'emprunter les sillons déjà creusés, les approfondissant si nécessaire, et en n'hésitant jamais, au besoin, à sortir des sentiers battus.

Violet SOEN, Yves JUNOT et Florian MARIAGE

9. — Voir par exemple S. MOSTACCIO dir., *Genre et identités aux Pays-Bas méridionaux. L'éducation religieuse des femmes après le Concile de Trente*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2010.